





0471/580.708 PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

	Nr 291/			
Rapport d'inspection - Install	ation électrique domestiqu	ie BT / Ti	3T existan	te
N° de rapport :	1			
Concerne : Controle dans le cadre d'une vente	contrôle périodique			
Type d'habitation a maison appartement a	autres :			
Type d'habitation ☐ maison ☐ appartement ☐ Demandeur :	- SCLIFIN C	- 1-7		
Personne sur place :	code EAN de l'installation :	NO		
Adresse de la visite :	MUDS CHATTES	1.27-	7000	To se
Adresse de la visite :	: L.G. Marja. T. Références clie	ent :	Va	
Référentiel réglementairé : RGIE art. 271	276 bis et dérogations 271 bis	278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl	: CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation	Protection générale du branchem	ant 2	^	
□3N400 V □3x230V □2x230V 1N400V	Nombre de tableaux : nor	mbre de circ	. A uits terminau	v : 10
Contrôles par examen visuel, tests et mesures	S:	indic de dire	ans terminat	A
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou
			ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			X	
Etat du matériel électrique installé			V	
Mesures de protection contre les contacts directs			N	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			11	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé			1	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	1/	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			-	. 7
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations				
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :			N	
Résistance de dispersion de la prise de terre :			- 3	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.				
Manquements / Notes :	s dans to accord equipernon marriag	aor do ragori		, LLC10111 G051.

VOIA MINNEXE				

Conclusion:				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer				
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité Mau terme de 18 mois après signature de l'acte de				
executer par le meme organisme apres mise ovente.	en conformite 🚜 au terme de 18 m	iois apres s	ignature de l'a	acte de
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'	émettre de conclusion. Un exame	n complém	entaire est à e	effectuer AP/SOCOTEC-E2:
par le même organisme en vue de compléter le dossier.				

Nom et visa du demandeur pour réception :

73(fr)/0215 – V8

SOCOTEC

CUFFARO Domenico





PEB - Contrôle Electrique
www.certigreen.bey

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 005623/15102 EC/07

La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
☐ Absence de réseau général de terre. ☐ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.
☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits
suivants: PARTOUT
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas
suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière
efficace aux endroits suivants :
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
☐ Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
* Justallation en Cour de TRMAUX.
the con de l'assure mant fe minale de
l'intolopion élection dans les recles
dellar - it the enter
se CART Sur Vonas re N. G. S. E